

AVIS DE PUBLICITE

1. OBJET DU PRESENT AVIS : Mise en place d'une procédure d'agrément d'entreprises pour la réalisation de travaux de branchements d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) sur le domaine public du territoire de Terres de Montaigu

2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement » des communes à la Communauté d'agglomération, Terres de Montaigu a décidé de mettre en place une procédure visant à agréer des entreprises pour la réalisation de travaux de branchement assainissement (EU/EP) sur le domaine public, pour le compte de particuliers souhaitant se raccorder au réseau public d'assainissement collectif et d'eaux pluviales urbaines (hors zones d'activités).

3. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER : Les entreprises intéressées sont invitées à consulter et télécharger gratuitement sur le site www.marches-securises.fr (Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération). Les documents peuvent également être retirés à l'accueil de la Direction Assainissement de Terres de Montaigu.

Direction Assainissement - Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération - 35 avenue Villebois Mareuil – Montaigu - 85607 MONTAIGU-VENDEE Cedex – Tél : 02.51.46.45.45.

4. DOCUMENTS A REMETTRE PAR LES ENTREPRISES : Chaque candidat doit remettre les documents suivants :

- Extrait Kbis
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels à jour
- Attestation d'assurance de responsabilité décennale à jour
- Carte professionnelle d'entrepreneur de travaux publics ou équivalent à jour
- Certifications professionnelles (notamment amiante sous-section 4)
- Mémoire technique ou note méthodologique (selon le cadre de réponse technique joint au dossier)
- Cahier des prescriptions techniques signé

5. DATE ET LIEU DE REMISE DES DOSSIERS : Les dossiers devront être déposés **avant le lundi 18 juillet 2022 à 12h00** par voie papier à l'accueil de la Direction Assainissement (coordonnées ci-dessus) ou sur le site <https://www.marches-securises.fr> .

6. EVALUATION DES CANDIDATS ET VALIDATION DES DEMANDES AGREMENTS : Les modalités d'évaluation des dossiers et de validation des demandes d'agrément d'entreprises sont précisées dans le Cahier des prescriptions techniques.

7. SERVICES OU LES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :

Renseignement(s) technique(s) : Direction Assainissement – Tél : 02 51 46 45 45 (choix 4) ou par mail à assainissement@terresdemontaigu.fr .

Les candidats pourront également transmettre leur demande de renseignement technique par l'intermédiaire du site <https://www.marches-securises.fr> .

8. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le lundi 20 juin 2022.